GRAND CONSEIL **M 2996-B**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 20 août 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Sophie Bobillier, Skender Salihi, Marjorie de Chastonay, Nicole Valiquer Grecuccio, Leonard Ferati, Léo Peterschmitt, Jean-Charles Rielle, Caroline Renold, Emilie Fernandez, Dilara Bayrak, Marc Saudan, Arber Jahija, Léna Strasser, Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix, Céline Bartolomucci, Laura Mach, Sophie Demaurex, Lara Atassi, Jean-Pierre Tombola, Gabrielle Le Goff, Jacklean Kalibala, Pierre Eckert, Thomas Bruchez, Xhevrie Osmani, Souheil Sayegh, Thomas Wenger, Grégoire Carasso : Gaza : Genève peut, Genève doit agir

En date du 1er novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la motion 2996 (M 2996-A), motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- *le fait que la catastrophe humanitaire s'aggrave de jour en jour pour les Palestiniennes et Palestiniens de Gaza, avec près de deux millions de personnes déplacées de force ;*
- *le fait que des centaines de milliers de personnes risquent, ces prochaines semaines, de mourir faute de soins médicaux, par épidémie, malnutrition et manque d'eau ;*
- *le fait que les appels de détresse pour protéger la population civile de Gaza lancés sans cesse par les instances internationales et onusiennes (CICR, Cour internationale de justice, UNRWA, OMS, PAM, UNICEF,*

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 09.25

OCHA) pour arrêter la guerre, prévenir le crime de génocide et acheminer l'aide humanitaire et médicale massive et urgente demeurent pour le moment sans effets tangibles sur le terrain ;

- *le fait que la République et canton de Genève a la compétence d'interpeller, comme le gouvernement jurassien l'a fait, les autorités de la Confédération, afin que la Suisse respecte ses obligations de haute partie contractante notamment à la quatrième Convention de Genève (protection des civils en situation de conflit armé et d'occupation) et agisse pour un cessez-le-feu immédiat et pour faire cesser la catastrophe humanitaire en cours ;*
- *le fait que la République et canton de Genève a la compétence et un devoir historique et moral de mettre à disposition d'importants moyens, y compris financiers, pour contribuer à sauver les vies des victimes civiles palestiniennes, soit par l'acheminement urgent et massif de l'aide humanitaire à Gaza, soit avec le traitement médical à Genève des personnes blessées ;*
- *la proposition de résolution du 15 novembre 2023 « Cessez-le-feu ! Pour la protection des civils et le respect du droit humanitaire en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés » adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2023*[1]*,*

invite le Conseil d'Etat

- *à intervenir auprès de la Confédération pour que la Suisse agisse avec tous les moyens politiques, diplomatiques, économiques et humanitaires à sa disposition afin de :*
  - *favoriser un cessez-le-feu immédiat ;*
  - *déployer toute autre mesure contribuant à prévenir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité de ce conflit armé ;*
  - *œuvrer à la libération de toutes et tous les otages de ce terrible conflit ;*
- *à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer, si possible en collaboration avec la Confédération, à l'acheminement urgent et massif d'aide humanitaire et médicale à Gaza ;*
- *à contribuer et à faciliter toutes les démarches administratives, logistiques, financières et médicales pour l'accueil et le traitement dans des hôpitaux genevois et suisses des victimes de la guerre à Gaza et de leurs accompagnantes et accompagnants.*

---

1 https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R01026.pdf

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris attentivement connaissance du débat suscité par son précédent rapport concernant la présente motion (M 2996-A), refusé et renvoyé en date du 1er novembre 2024. Il demeure profondément préoccupé par la situation humanitaire au Proche-Orient et partage l'émotion et le désir d'agir exprimés par le Grand Conseil face à cette crise.

Le 18 mai 2025, le Conseil d'Etat a interpellé le Conseil fédéral, l'appelant à condamner clairement et sans équivoque les violations du droit international humanitaire en cours. Pour le Conseil d'Etat, en sa triple qualité de partie aux conventions de Genève, de pays dépositaire desdites conventions et d'hôte de nombreuses organisations humanitaires, la Suisse a une responsabilité particulière et doit prendre position avec fermeté. Le Conseil d'Etat a demandé que les autorités fédérales exigent sans ambiguïté le respect du droit international par toutes les parties, déploient tous les efforts diplomatiques pour exiger d'urgence le respect des conventions de Genève par l'Etat d'Israël et réclament la libération immédiate de tous les otages israéliens encore détenus.

Alors même que les principes desdites conventions sont remis en question, le Conseil d'Etat réitère son soutien à toutes les organisations humanitaires qu'il abrite sur son territoire et qui œuvrent selon les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Plus que jamais, il est essentiel de rappeler l'importance de ces principes fondamentaux.

Depuis l'imposition d'un blocus à l'entrée de l'aide humanitaire le 2 mars 2025 par le gouvernement israélien et la reprise des hostilités le 18 mars de la même année, les 2,1 millions de personnes vivant à Gaza sont à nouveau exposées à des pénuries de nourriture, d'eau potable, d'abris et de matériel médical.

Afin d'exprimer sa solidarité en faveur des civils affectés et de contribuer à répondre à des besoins humanitaires exponentiels, le Grand Conseil a adopté le 10 avril 2025 la loi 13595 pour une contribution humanitaire d'urgence de 5 millions de francs en faveur des populations touchées par le conflit à Gaza, soutenant des acteurs essentiels tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Médecins sans frontières-Suisse (MSF-CH). Chacun de ces acteurs répond à des besoins spécifiques rencontrés par la population touchée par le conflit à Gaza. En coordonnant étroitement leurs activités humanitaires sur place, ces organisations s'assurent que l'ensemble des besoins soit couvert et pris en charge. A noter

toutefois que l'intensité des combats à Gaza et la prolongation du blocus humanitaire réduisent considérablement la capacité de ces acteurs à protéger et à porter assistance aux populations civiles sur place.

Avec l'octroi d'un premier crédit extraordinaire le 16 novembre 2023 en faveur de la population à Gaza, le canton de Genève a modifié ses pratiques, en soutenant financièrement, pour la première fois, des agences des Nations Unies pour leur action à l'étranger. Ainsi, il a adapté ses procédures pour cibler au mieux ses actions en faveur des populations affectées par des crises.

Grâce à la contribution extraordinaire du canton de Genève en 2023, MSF, le CICR, le PAM et l'UNRWA ont pu mener des actions vitales à Gaza dans un contexte de crise humanitaire majeure, et ce malgré de fortes restrictions de l'accès à l'aide.

MSF a pu maintenir une présence médicale cruciale malgré des conditions très difficiles : au total, plus de 74 300 consultations médicales ont été effectuées, et 240 000 litres d'eau potable ont été distribués chaque jour à Rafah. MSF a fourni des soins chirurgicaux à plus de 6 000 personnes, des traitements pour brûlures et blessures de guerre à plus de 48 000 personnes, plus de 62 000 consultations de santé mentale et de physiothérapie, plus de 16 000 consultations pendant la grossesse et des soins post-partum dans plusieurs hôpitaux et cliniques.

Le PAM a mis en place 125 points de distribution à Gaza, soutenu 18 boulangeries, et distribué jusqu'à 500 000 repas chauds par jour via 104 cuisines communautaires pendant le ramadan.

Le CICR a réalisé 500 interventions chirurgicales à l'Hôpital européen de Gaza, soutenu le fonctionnement de structures de réhabilitation physique, et distribué des fournitures médicales à plus de 11 000 personnels de santé. Le CICR a également facilité, en novembre 2023, la libération de 109 otages et de 154 détenus palestiniens, et fourni un appui psychologique à plus de 480 personnes hospitalisées.

L'UNRWA a été l'un des principaux canaux pour la réception et la distribution de l'aide humanitaire via le point de passage de Rafah, malgré les restrictions et les interruptions d'accès. L'UNRWA comptait avec environ 13 000 employées et employés travaillant pour l'agence à Gaza avant la crise, constituant le plus grand contingent humanitaire de la bande de Gaza. Ces chiffres montrent l'ampleur de la réponse de l'UNRWA dans un contexte extrêmement difficile. L'action de l'UNRWA a été essentielle pour la survie d'environ 1,7 million de réfugiés à Gaza, tout en étant confrontée à d'importantes destructions d'infrastructures et pertes humaines parmi son personnel. L'agence a transformé ses écoles en 150 centres d'hébergement

d'urgence afin d'accueillir plus de 1 million de personnes déplacées. Plus de 2 millions de consultations médicales ont été assurées par les centres de santé de l'UNRWA à Gaza en 2023. L'UNRWA gérait 22 centres de santé primaires à Gaza, dont plusieurs ont été endommagés ou sont devenus inaccessibles.

Le Conseil d'Etat a également accordé, le 6 novembre 2024, une contribution d'urgence afin de soutenir les victimes du conflit au Liban. Parmi elles, de nombreux réfugiés palestiniens qui ont pu être pris en charge grâce à une contribution à l'UNRWA. De manière générale, le canton de Genève a plaidé, à Berne, l'importance de poursuivre le soutien de la Suisse à l'UNRWA, en tant qu'agence des Nations Unies essentielle pour le soutien de la population de Gaza. L'UNRWA a d'ailleurs ouvert un bureau de liaison à Genève le 1er avril 2025. Cette décision a notamment été motivée par le soutien actif de la Genève internationale, et tout particulièrement celui du canton de Genève. Avec l'ouverture de ce bureau de liaison, l'UNRWA vise à renforcer ses relations avec les Missions permanentes à Genève et à assurer une présence accrue lors des discussions relatives à la promotion et au respect des droits humains et du droit international humanitaire. L'UNRWA a constaté que sa présence à Genève permet des échanges plus constructifs et fluides avec les Etats membres que dans d'autres lieux d'affectation.

Concernant la question spécifique de l'accueil hospitalier, le Conseil d'Etat a pris contact avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les HUG, reconnus pour leur expertise humanitaire et leur programme de soins spécialisés pour les enfants de pays à faible et moyen revenu, ont confirmé leur disposition à envisager l'accueil de patientes et patients de Gaza souffrant de blessures graves ou de pathologies nécessitant une prise en charge non disponible dans les pays voisins.

Toutefois, comme le soulignent les HUG, la mise en œuvre de tels accueils requiert impérativement la coordination et le soutien d'organisations spécialisées pour la gestion des aspects administratifs complexes, notamment les processus de transfert et l'assistance post-hospitalisation, ainsi que pour l'accueil éventuel d'accompagnantes et accompagnants. Les HUG peuvent assurer la prise en charge médicale durant l'hospitalisation, mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour gérer ces aspects logistiques et administratifs en amont et en aval. De plus, une évaluation médicale préalable, en collaboration avec des personnes référentes sur place, est indispensable pour assurer l'adéquation et le bénéfice d'un transfert. En effet, il est généralement préférable, tant pour les patientes et patients que pour les familles, de pouvoir être accueillis dans des structures proches, au niveau régional.

Le Conseil d'Etat est prêt à étudier, en collaboration avec la Confédération et les HUG, les modalités pratiques permettant l'accueil de patientes et patients nécessitant des soins spécialisés à Genève. Il est toutefois important de souligner que les démarches administratives pour permettre leur accueil et un accompagnant au sein des HUG dépendent entièrement des autorités fédérales. En effet, les démarches administratives doivent être coordonnées entre le Secrétariat d'Etat aux migrations et l'ambassade concernée au Caire, ces cas nécessitant l'octroi d'un visa humanitaire ou l'étude d'une demande d'asile par la Confédération.

A ce jour, les HUG traitent un enfant en provenance de Gaza par le biais de l'Association du Dr Raouf Salti, compte tenu de la gravité de son cas. Cet enfant a été hospitalisé plusieurs mois et est, actuellement, toujours suivi en ambulatoire au sein de l'institution. Le patient et sa mère ont obtenu le statut de réfugiés. Les frais médicaux sont désormais couverts par une assurance-maladie. Les HUG traitent également les besoins médicaux d'une mère et de sa fille en provenance de Gaza, et assurent un suivi psychiatrique d'une famille de 6 enfants également originaire de Gaza. L'organisation CARITAS est actuellement en train d'entreprendre les démarches nécessaires pour leur obtenir le statut de réfugiés.

Plus récemment, le CICR a soumis une demande de mobilisation de personnel des HUG pour son hôpital de campagne dans le sud de la bande de Gaza. Un tel déploiement pourrait être analysé et possiblement concrétisé à la faveur d'un cessez-le-feu. Il est aussi utile de rappeler que les différents partenariats entre les HUG et les acteurs de terrain que sont la Direction du développement et de la coopération, le CICR et MSF, permettent aux HUG de rester informés sur l'évolution de la situation humanitaire et les besoins des populations sur place.

Par ailleurs, le canton a poursuivi son engagement dans les domaines de la paix et de la médiation, notamment en soutenant l'initiative *Uniting for a Shared Future* (USF) pilotée par la Fondation Principles for Peace qui, depuis le mois de mars 2024, a organisé 4 rencontres dont 3 à Genève. Ces rencontres ont rassemblé à chaque fois plusieurs dizaines de personnalités israéliennes et palestiniennes qui s'engagent en faveur des efforts nationaux et internationaux pour une solution politique au conflit. A l'initiative du département de finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, une rencontre informelle entre des représentantes et représentants du Grand Conseil et de l'initiative USF a eu lieu le 20 février 2025.

Enfin, le Conseil d'Etat rappelle que la politique étrangère relève prioritairement de la compétence de la Confédération. C'est au niveau fédéral que revient la responsabilité d'appeler à un cessez-le-feu immédiat et de s'employer à réitérer le respect du droit international par toutes les parties au conflit. A ce titre, le rôle du canton de Genève est davantage de préserver la neutralité et l'indépendance des organisations qu'elle accueille sur son sol, et de les protéger – dans la mesure du possible – de toute politisation de leurs actions sur place.

Le Conseil d'Etat est convaincu que c'est par une action concertée, mobilisant les compétences de chacune et chacun aux différents niveaux institutionnels, que nous pourrons apporter une contribution significative face à la tragédie humanitaire en cours. Il réitère son engagement à œuvrer dans ce sens et reste à l'écoute des propositions du Grand Conseil pour renforcer cette action, dans le respect des compétences cantonales et en complémentarité avec les efforts de la Confédération et de la communauté internationale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Thierry APOTHÉLOZ